

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2171

31 août 2012

SOMMAIRE

CAI Investments (No. 1) S.à r.l.	104162	Nizi Invest S.A.	104200
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l.	104177	Nordea Specialised Investment Fund, SI- CAV-FIS	104200
Golden Café	104176	Nordmazout S.à r.l.	104204
Internivesh S.A.	104184	Novalux G.m.b.h.	104200
Internivesh S.A.	104184	Novorossiysk Port Capital S.A.	104200
Internivesh S.A.	104184	NXP Co-Investment Investor S.à r.l.	104204
Itavy Holdings S.à r.l.	104176	Oberhausen S.à r.l.	104204
Johnson Controls Luxembourg BE S.A.	104187	Ocean Breeze Finance S.A.	104205
Kaneda S.A.	104187	OCTA	104206
LL Logistics & Services S. à r.l.	104190	Odagon S.A.	104206
Ludmilla S.A.	104190	Ohio S.à r.l.	104205
MB Venture Capital S.A.	104191	OLB Invest Co. S.à r.l.	104206
Medima S.A.	104191	OLB Prop Co. A S.à r.l.	104206
Mercurio Retail Holding S.à r.l.	104190	OLB Prop Co. B S.à r.l.	104206
MGE Real Estate Fund S.à r.l.	104194	OLB Prop Co. C S.à r.l.	104207
MPW Holding S.à r.l.	104194	One Protect S.à r.l.	104207
MRP Investments 2 S.à r.l.	104194	Oramak S.à r.l.	104190
MS Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	104194	Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A.	104205
MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.	104199	Parkstadt Center	104206
Multipharma S.A.	104199	Pentagon Holdings S.à r.l.	104203
Musca S.A.	104199	PHD Overseas Limited	104185
Naga Luxembourg	104199	PHM Holdco 17 S.à r.l.	104207
National Business Center S.A.H.	104201	PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.	104207
National Business Center S.A.H.	104201	Plain Pistache Capital S.à r.l.	104204
Natur s.à r.l.	104200	Prax Capital Real Estate I GP, S.à r.l.	104207
ND Europe S.à r.l.	104201	Russian Standard Finance S.A.	104205
Nepi S.A.	104203	Taxi-Choc S. à r.l.	104201
Newton Green Air Investments II S.à r.l.	104200	Valbach S.A.	104184
Nice Finance 2	104203	Vintage Invest SA	104198
Nizi International S.A.	104204		

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.510.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of July.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Cavenham Alternative Investments, a fund incorporated under the Laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Sheden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Companies of Cayman Islands under number CR-171570,

here represented by Mrs Sofia DA CHAO-CONDE AFONSO, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "CAI Investments (No. 1) S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units**Art. 5. Definitions.**

5.1 Available Amount: means (without double accounting) the aggregate amount of the net profits of the Company (included the profits carried forward) and of any freely distributable reserve, share premium and comparable premiums, minus (i) the losses (included the losses carried forward) expressed positively, and (ii) all the amounts which should be allocated to reserve, in accordance with the Law, or in accordance with the Articles, determined on the basis of the Interim Accounts.

5.2 Interim Accounts: means the interim accounts issued and prepared on the Interim Accounts Date for the repurchase and cancellation of the Units.

5.3 Interim Accounts Date: means the date not proceeding more than eight days the date of the repurchase and cancellation of the classe(s) of Units.

5.4 Units: means each corporate unit of EUR 1 each of the Company.

Art. 6. Capital.

6.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by:

- Eleven thousand six hundred (11,600) class A corporate units (the "Class A Units"),
- Hundred (100) class B corporate units (the "Class B Units"),
- Hundred (100) class C corporate units (the "Class C Units"),
- Hundred (100) class D corporate units (the "Class D Units"),
- Hundred (100) class E corporate units (the "Class E Units"),
- Hundred (100) class F corporate units (the "Class F Units"),
- Hundred (100) class G corporate units (the "Class G Units"),
- Hundred (100) class H corporate units (the "Class H Units"),
- Hundred (100) class I corporate units (the "Class I Units"),
- Hundred (100) class J corporate units (the "Class J Units"),

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The corporate capital of the Company may be reduced through the cancellation of Units by a members' decision under the conditions required for a modification of the Articles, provided that such cancellation concerns the entirety of one or several classes of Units throughout the repurchase and the cancellation of all the Units issued in this (these) class (es). Such repurchase and cancellation shall be done in the inverse alphabetic order of the classes (starting with the Class J Units).

(i) A class of Units can be repurchased separately in accordance with the provisions of the article 1855 of the Civil Code.

(ii) In the case of the repurchase of one or several classes of Units, the Board is responsible for the calculation of the Available Amount on the basis of the Interim Accounts of the Company; these accounts must not be prepared and issued more than eight (8) days before the repurchase and the cancellation of this(these) class(es) of Units.

The Board is authorised to repurchase each class of Units (in whole not in part) for an amount which is at least equal to an amount of the corporate capital which correspond to the relevant class of Units plus the profits that are to be allocated to such class pursuant to article 16 of the Articles and which may not exceed the Available Amount.

6.3 Any available share premium shall be freely distributable.

6.4 The corporate capital may be increased or decreased at any time by decision of the sole member or by decision of the general meeting of members, in accordance with article 14 of the present Articles within the limits provided by article 194 of the Law.

Art. 7. Corporate units.

7.1 Each Unit entitles to a fraction of assets and profits of the Company as defined by article 1853 of the Civil Code, unless the Articles provide anything else.

7.2 The Company recognizes only one (1) owner per Unit. In case of joint ownership on one or several Unit(s) the members shall designate one (1) owner by Unit.

7.3 Units are freely transferable among members. Where the Company has a sole member, Units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of Units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of Units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A Unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.4 A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

8.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 9. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

9.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

9.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 9.1. (ii) and 9.3 (ii) of the Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)**Art. 12. General meetings of members and Members circular resolutions.**

12.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 13. Sole member.

13.1 Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3 The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1 The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

14.3 Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5 In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

15.2 The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

15.3 The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

16.4 The gross profits of the Company noticed into the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortization and charges, make the net profit. Five percent of the net profit (5%) is allocated to the constitution of a reserve fund up. This allocation ceases to be required when the reserve fund reaches ten percent (10%) of the corporate capital. Upon a resolution of the General Meeting, the balance can be distributed to the members in the following order:

- The holders of Class A Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the Nominal Value of their own Class A Units; then
- The holders of Class B Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the Nominal Value of their own Class B Units; then
- The holders of Class C Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifteen percent (0.15%) of the Nominal Value of their own Class C Units; then
- The holders of Class D Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty percent (0.20%) of the Nominal Value of their own Class D Units; then
- The holders of Class E Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the Nominal Value of their own Class E Units; then
- The holders of Class F Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty percent (0.30%) of the Nominal Value of their own Class F Units; then
- The holders of Class G Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the Nominal Value of their own Class G Units; then
- The holders of Class H Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty percent (0.40%) of the Nominal Value of their own Class H Units; then
- The holders of Class I Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the Nominal Value of their own Class I Units; then
- The holders of Class J Units are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point fifty percent (0.50%) of the Nominal Value of their own Class J Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made) to be distributed among the holders of Class J Units, based on their respective shareholding in the Class J Units.

Should no Class J Units be in issue or should all the Class J Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class I Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of

Units have been made), to be distributed among the holders of Class I Units, based on their respective shareholding in the Class I Units.

Should no Class J Units and Class I Units be in issue or should all the Class J Units and Class I Units have been cancelled following their repurchase, or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty percent (0,40%) of the nominal value of the Class H Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made), to be distributed among the holders of Class H Units, based on their respective shareholding in the Class H Units.

Should no Class J Units, Class I Units and Class H Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units and Class H Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class G Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made), to be distributed among the holders of Class G Units, based on their respective shareholding in the Class G Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units and Class G Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units and Class G Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty percent (0,30%) of the nominal value of the Class F Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Units have been made), to be distributed among the holders of Class F Units, based on their respective shareholding in the Class F Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units and Class F Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units and Class F Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class E Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class E Units, based on their respective shareholding in the Class E Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units and Class E Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units and Class E Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty percent (0,20%) of the nominal value of the Class D shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class D Units, based on their respective shareholding in the Class D Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units and Class D Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units and Class D Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0.15%) of the nominal value of the Class C Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class C Units, based on their respective shareholding in the Class C Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units and Class C Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units and Class C Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0,10%) of the nominal value of the Class B Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class B Units, based on their respective shareholding in the Class B Units.

Should no Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units, Class C Units and Class B Units be in issue or should all the Class J Units, Class I Units, Class H Units, Class G Units, Class F Units, Class E Units, Class D Units, Class C Units and Class B Units have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Units shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of the Class A Units or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class A Units, based on their respective shareholding in the Class A Units.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless

otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Cavenham Alternative Investments, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) Units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,750).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Mrs Luce Gendry, born on July 8, 1949, in Perpignan (France), residing personally at 3 bis square Lamartine, 75116 Paris (France), as manager of A category;

b.- Mr Constantin Papadimitriou, born on August 22, 1960, in Plan les Ouates (Switzerland), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;

c.- Mr David Cowling, born on November 22, 1967, in Harare (Zimbabwe), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;

d.- Mrs Stephanie Lacey, born on April 24, 1980, in Havering (United Kingdom), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;

e.- Mr Niko Laine, born on May 23, 1980, in Vantaa (Finland), residing professionally at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of B category;

2. The registered office of the Company is set at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par-devant Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cavenham Alternative Investments, un fond d'investissement soumis à la loi des îles Caïman ayant son siège social au P.O. Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Sheden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Islands, enregistré au «Registrar of Exempted Companies» des Iles Cayman, sous le numéro CR-171570,

ici représentée par Madame Sofia DA CHAO CONDE AFONSO, employée privé, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "CAI Investments (No. 1) S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Définitions.

5.1 Montant Disponible: signifie (sans double comptabilisation) le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) et de toute réserve librement distribuable, prime d'émission et primes assimilées, minoré (i) des

pertes (y compris les pertes reportées) exprimées de manière positive, et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, déterminées sur base des Comptes Intérimaires.

5.2 Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires émis et préparés à la Date des Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales.

5.3 Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la (des) classe(s) de Parts Sociales.

5.4 Parts Sociales: signifie chaque part sociale de EUR 1 chacune de la Société.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par:

- onze mille six cents (11.600) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
 - cent (100) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
 - cent (100) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
 - cent (100) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
 - cent (100) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
 - cent (100) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
 - cent (100) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
 - cent (100) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
 - cent (100) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»),
 - cent (100) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- ayant chacune une valeur nominale de un Euro (1,- EUR).

6.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales par une décision des associés prise dans les conditions requises pour une modification des Statuts, à condition qu'une telle annulation concerne l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) classe(s). De tels rachat et annulation devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse des classes (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

(i) Une classe de Parts Sociales peut être rachetée isolément dans le respect des dispositions de l'article 1855 du code civil.

(ii) Dans le cas du rachat d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales, le Conseil est responsable du calcul du Montant Disponible sur la base de Comptes Intérimaires de la Société, lesdits comptes ne devant pas être préparés et émis plus de huit (8) jours avant le rachat et l'annulation de cette(ces) classe(s) de Parts Sociales.

Le Conseil est autorisé à racheter chaque classe de Parts Sociales (dans leur ensemble et non en partie) pour un montant qui est au moins égal au montant du capital social qui correspond à la classe de Parts Sociales ainsi qu'aux bénéficiaires qui doivent être alloués à une telle classe conformément à l'article 16 des Statuts et qui ne peut dépasser le Montant Disponible.

6.3 Toute prime d'émission disponible est librement distribuable.

6.4 Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 14 des Statuts et dans les limites prévues par l'article 194 de la Loi.»

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéficiaires de la Société telle que définie par l'article 1853 du code civil, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs Part (s) Sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par Part Sociale.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.4 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) et gérant(s) de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

9.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

9.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.1(ii) and 9.3(ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

15.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

16.4 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Suivant résolution de l'Assemblée Générale, le solde peut être distribué aux associés dans le respect de l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe A; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe B; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe C; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe D; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe E; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe F; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe G; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe H; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe I; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal au montant le plus élevé entre (i) zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe J ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe J, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe J.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres

classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe I, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe I.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J et aucune Part Sociale de Classe I ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J et toutes les Parts Sociales de Classe I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe H ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe H.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I et aucune Part Sociale de Classe H ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe G ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe G, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe G.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H et aucune Part Sociale de Classe G ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe F ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes de Parts Sociales ont été faites), à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe F.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G et aucune Part Sociale de Classe F ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe E ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe E.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F et aucune Part Sociale de Classe E ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe D ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe D.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F, aucune Part Sociale de Classe E et aucune Part Sociale de Classe D ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe C ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe C.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F, aucune Part Sociale de Classe E, aucune Part Sociale de Classe D et aucune Part Sociale de Classe C ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe B ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices

non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe B.

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale de Classe J, aucune Part Sociale de Classe I, aucune Part Sociale de Classe H, aucune Part Sociale de Classe G, aucune Part Sociale de Classe F, aucune Part Sociale de Classe E, aucune Part Sociale de Classe D, aucune Part Sociale de Classe C, et aucune Part Sociale de Classe B ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C, et les Parts Sociales de Classe B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe A ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, en fonction de leur participation respective dans les Parts Sociales de Classe A.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Cavenham Alternative Investments, prénommé, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Madame Luce Gendry, née le 8 juillet 1949, à Perpignan (France), ayant son domicile privé au 3 bis square Lamartine, 75116 Paris (France), comme gérant de catégorie A;

b.- Monsieur Constantin Papadimitriou, né le 22 août 1960, à Plan les Ouates (Suisse), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;

c.- Monsieur David Cowling, né le 22 novembre 1967, à Harare (Zimbabwe), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;

d.- Madame Stephanie Lacey, née le 24 avril 1980, à Haverling (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;

e.- Monsieur Niko Laine, né le 23 mai 1980 à Vantaa (Finlande), résidant professionnellement au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B;

2. Le siège social de la Société est établi au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098074/793.

(120135717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Itavy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 168.323.

—

En date du 31 Juillet 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 31 Juillet 2012.

2. Démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de sa fonction de Gérant Unique avec effet au 31 Juillet 2012.

3. Nomination à la fonction de gérant Unique, avec effet au 31 Juillet 2012 et pour une durée indéterminée de Colony Luxembourg S.à r.l., la Société à responsabilité limitée, établie au Luxembourg, enregistré au Luxembourg RCS avec Numéro B88540, avec son siège professionnelle au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Itavy Holdings S.à r.l.

Représentée par Colony Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012098342/17.

(120135487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Golden Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.502.

— EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2012 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 18 juillet 2012, le transfert du siège social de 29, rue du Commerce à L-4067 ESCH/ALZETTE à 49, avenue de la Gare à L-4131 ESCH/ALZETTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} août 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012098280/13.

(120135507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.199 (the Sole Shareholder),

represented by Robertus Johannes Fegel, manager, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to establish:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of its manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the Company's share capital. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not result in the winding-up of the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, two managers jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the document evidencing the resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolutions shall be the date of the last signature. Such resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. If the Company has a sole shareholder, it assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter these articles of association may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by all the shareholders, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the closing of the liquidation of the Company, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to all the shares in the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) and for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares in the Company have been fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company.

Transitory provisions

The first financial year of the Company starts on the date hereof and will end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(1) to set the number of managers at three (3);

(2) to appoint the following persons as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company), for an unlimited period of time:

- Robertus Johannes Fegel, manager, born on 23 June 1940 in Amsterdam, The Netherlands, with address at 8, Kas-teelweg, 6565CR Doorwerth, The Netherlands;

- Jean Lienhardt, manager, born on 3 July 1954 in Strasbourg, with address at 5, rue Saint Morand, 68150 Ribeauville, France; and

- Stephen William Dryden, manager, born on 19 March 1968 in Newcastle, with address at Home Farm, Arlescote, Banbury, Oxfordshire, OX17 1DQ; and

(3) to set the registered office of the Company at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the Sole Shareholder and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Comparaît

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.199,

représentée par Robertus Johannes Fegel, gérant, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toutes sortes de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique/une assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent, détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut également participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Une telle résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité du/des gérant(s). Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; en tant que mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Si la Société a un associé unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les présents statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et la nationalité de la Société ne pourra être changée que par tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société pendant les quinze jours précédant leur approbation.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la clôture de la liquidation de la Société, les actifs de la Société seront distribués aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Les pertes, s'il y en a, seront réparties de la même manière, étant entendu toutefois qu'aucun associé ne pourra être forcé de faire des paiements excédant son apport.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été établis, l'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune et pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

(1) le nombre de gérants est fixé à trois (3);

(2) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société (et forment dès lors le conseil de gérance de la Société), pour une durée illimitée:

- Robertus Johannes Fegel, gérant, né le 23 juin 1940 à Amsterdam, ayant son adresse au 8, Kasteelweg, 6565CR Doorweth, Les Pays-Bas;

- Jean Lienhardt, gérant, né le 3 juillet 1954 à Strasbourg, ayant son adresse au 5, rue Saint Morand, 68150 Ribeauville, France; et

- Stephen William Dryden, gérant, né le 19 mars 1968 à Newcastle, ayant son adresse à Home Farm, Arlescote, Banbury, Oxfordshire, OX17 1DQ; et

(3) le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fegel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9549. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098150/382.

(120135500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Valbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.117.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012098887/22.

(120135024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Internivesh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.946.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de votre société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58946.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2012098356/10.

(120135537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Internivesh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.946.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de votre société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58946.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Philippe PENNING.

Référence de publication: 2012098357/10.

(120135537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Internivesh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.946.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste de commissaire aux comptes de votre société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58946.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

René MORIS.

Référence de publication: 2012098358/10.

(120135537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PHD Overseas Limited, Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 548.417,30.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 26.025.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Demian Smit, a private individual with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (and bearer of the three Bearer Share Certificates representing the entire share capital of the company) (the "Sole Shareholder"),

Such appearing party is the Sole Shareholder of "PHD OVERSEAS LIMITED" a société anonyme, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 26.025, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Henri Hellinckx on 13 mai 1987, published in edition No. 284 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations the "Company"). The articles were last amended by a deed of the Maître Henri Hellinckx on 17 janvier 2008, published in edition No. 699 on 20 March 2008 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations .

The appearing party, through its attorney, has requested the attorney to state that:

The agenda is worded as follows:

I. To delete and replace in its entirety article 3, of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") so that it reads as follows:

"The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow or raise money in any form, with or without guarantee, in any currency, except by way of public offer.

The Company may lend funds including without limitation the proceeds of any borrowing and/or issue of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies that may or may not be shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

II. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the Sole Shareholder, here represented, resolves the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to delete and replace in its entirety article 3, of the Articles so that it henceforth reads as follows:

"The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow or raise money in any form, with or without guarantee, in any currency, except by way of public offer.

The Company may lend funds including without limitation the proceeds of any borrowing and/or issue of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies that may or may not be shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

There being no further item on the agenda the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juillet,

Pardevant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A Comparu:

Deman Smit, individuel privé, avec adresse professionnelle à 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg (l' «Actionnaire Unique»),

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de "PHD OVERSEAS LIMITED" une société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.025, constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée par un acte du Maître Henri Hellinckx, le 13 mai 1987, publiée dans l'édition n ° 284 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du Maître Henri Hellinckx, le 17 janvier 2008, publiée dans l'édition n ° 699 du 20 mars 2008 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, tel que représenté, a requis le mandataire de déclarer que:

L'ordre du jour est libellé comme suit:

I. De supprimer et remplacer dans son intégralité l'article 3, des Statuts de la Société (les «Statuts») afin qu'il se lise comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment acquérir tout type de valeurs mobilières, soit par voie d'apport, souscription, option, achat ou soit par autre voie, ainsi que les réaliser par vente, transfert, échange ou autre.

La Société peut emprunter ou recueillir des fonds sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, dans n'importe quelle devise, sauf par voie d'offre publique.

La Société peut prêter des fonds incluant, sans s'y limiter, les produits de tout emprunt et/ou accorder des titres de créance ou de capital à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peut être ou ne pas être actionnaire de la Société dans la mesure permise en vertu de la loi luxembourgeoise.

La Société peut également consentir des garanties et engagements, céder, grever ou autrement créer et accorder des garanties sur tout ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peut être ou ne pas être actionnaires de la Société et, plus généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice de toute autre société qui peut être ou ne pas être actionnaire de la Société.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur les biens mobiliers ou immobiliers, qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses fins.»

II. Divers.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par la réunion, l'Associé Unique, ici représenté, représentant la totalité du capital de la Société, décide ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer et de remplacer dans son intégralité l'article 3, des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment acquérir tout type de valeurs mobilières, soit par voie d'apport, souscription, option, achat ou soit par autre voie, ainsi que les réaliser par vente, transfert, échange ou autre.

La Société peut emprunter ou recueillir des fonds sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, dans n'importe quelle devise, sauf par voie d'offre publique.

La Société peut prêter des fonds incluant, sans s'y limiter, les produits de tout emprunt et/ou accorder des titres de créance ou de capital à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peut être ou ne pas être actionnaire de la Société dans la mesure permise en vertu de la loi luxembourgeoise.

La Société peut également consentir des garanties et engagements, céder, grever ou autrement créer et accorder des garanties sur tout ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peut être ou ne pas être actionnaires de la Société et, plus généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice de toute autre société qui peut être ou ne pas être actionnaire de la Société.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur les mobiliers ou immobiliers, qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'agenda, l'assemblée a été close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française. À la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte notarié rédigé à Luxembourg, le jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit au mandataire de la partie comparante, ladite personne comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. LAC/2012/35318. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098633/132.

(120134940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Johnson Controls Luxembourg BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.493.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 16 juillet 2012 d'approuver le transfert du siège social de la Société du 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pour JOHNSON CONTROLS LUXEMBOURG BE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012098374/14.

(120135526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kaneda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 170.495.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

KANEDA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, de communication, de marketing, d'organisations d'événements, foires et séminaires ainsi que les opérations de catering ainsi que l'achat, vente, développement, promotion, adaptation, commercialisation, reproduction, édition et diffusion au public, sur tous supports et sous toutes formes, de tous produits et services liés aux secteurs de l'informatique, de l'infographie, du graphisme, de l'internet, des oeuvres littéraires, musicales, audiovisuelles ou multimédia, ainsi que la perception de droits d'auteur et droits de propriété intellectuelle ou industrielle, ou d'une quelconque nature, qui seraient liés à cette activité; la conception, la réalisation et la commercialisation de tout produit; la recherche de sponsors.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de juin 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un
Est nommé administrateur:
Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.
Est nommé commissaire aux comptes:
La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10145. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098393/119.

(120135516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

LL Logistics & Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.
R.C.S. Luxembourg B 133.818.

La Société LL Logistics & services sarl à chnagé D'adresse:
Nouvelle Adresse: 1, Rue Des Boers L-4035 Esch Sur Alzette

LEZIAR LAKHDAR
Le Gérant

Référence de publication: 2012098455/11.

(120135486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Oramak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 143.560.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2012

Mme. Eva Monica Kalawski, née à Worcester, Massachusetts, Etats-Unis, le 23 mai 1955, résidant au 939, 20th Street, . 4, USA – 90403 Santa Monica, California - USA, a démissionné son mandat de gérant ayant un pouvoir de signature B avec effet au 30 juillet 2012.

Le conseil de gérance se compose maintenant comme suite:

- M. Pierre Metzler, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gérant ayant un pouvoir de signature A;

- M. Ian Michael Stuart Downie, né à Hong-Kong, le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP, Royaume-Uni, gérant ayant un pouvoir de signature B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098583/18.

(120135343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Ludmilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.531.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidée de démissionner comme administrateur à partir du 1^{er} Août 2012:

LUDMILLA Hungary Projekt Korlátolt Felelősségű Társaság, avec siège 1089 Budapest, Diószeghy S u. 50. V. em. 506 enregistrée numéro 22918668-2-42 au Court of Company Registration à Budapest

Pour Extrait Conforme

Fait à Luxembourg, le 1^{er} Août 2012.

Référence de publication: 2012098460/13.

(120135512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098484/10.

(120134739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Medima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 72.180.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2012

Punkt 1 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung von folgendem Verwaltungsratsmitglied:

- Herrn Dr. Wolfgang SCHWANDNER, Dr. der Biologie, geboren am 16. August 1959 in München (Deutschland), wohnhaft in D-85586 Poing, 1, Arnikaweg (Deutschland).

Punkt 3 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Ernennung folgender Person in den Verwaltungsrat:

- Frau Sieglinde SEILER, Kauffrau, geboren am 12. September 1949 in Reimsbach (Deutschland), wohnhaft in D-66701 Beckingen/Reimsbach, 2, Kriegerfriedhofstraße (Deutschland).

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung stellt fest, dass sich die Anschrift des Delegierten zur Geschäftsführung, Herrn Frank SEILER, wie folgt geändert hat:

- Herr Frank Seiler, wohnhaft in D-66701 Beckingen/Reimsbach, 3, Auf der Alm (Deutschland).

Für gleichlautenden Auszug

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2012098511/23.

(120135562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

MB Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.412.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MB VENTURE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 70412), incorporated by deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 9 June 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 676 of 9 September 1999, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2009, published in the Mémorial number 193 of 29 January 2010.

The meeting is presided over by Mr. Pierre MESTDAGH, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Vinciane DARCHE, employee, professionally residing in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie DI LORENZO, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent to all the registered shareholders on 28 June 2012.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of all the four thousand (4,000) shares representing the entire share capital, three thousand seven hundred and ninety (3,790) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. The agenda of the present meeting is the following:

104192

Agenda

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the period of January 1st, 2012 until the date of the present Meeting.
4. Appointment of one Liquidator and specification of his powers.
5. Miscellaneous

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the period of January 1st, 2012 until this date.

Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator:

Merlis S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MB VENTURE CAPITAL S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 70.412), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 676 u 9 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 193 du 29 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Vinciane DANCHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie DI LORENZO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée en date du 28 juin 2012.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que sur toutes les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, trois mille sept cent quatre-vingt-dix (3.790) actions sont représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de la présente assemblée.
- 4.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
5. Divers

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée confère décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2012 à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. MESTDAGH, V. DANCHE, S. DI LORENZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34037. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012098504/135.

(120135442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

MGE Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.144.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire des associées en date du 30 juillet 2012

La société à responsabilité limitée, Deloitte Audit, a été renommée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 31.07.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Real Estate Fund S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012098519/15.

(120135188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

MRP Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.867.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098537/10.

(120134538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.080.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098538/10.

(120134821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

MPW Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.479.

—
In the year two thousand and twelve, on the 11th day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MPW Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on July 4, 2012, pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-

Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (LLCP IV S.à r.l., or the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Conversion, with effect as of July 4, 2012, of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to US dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on July 4, 2012 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.2560, (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one US dollar (USD 1.) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange and replacement of the one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into US dollars using the above mentioned exchange rate;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-) in order to bring it from its amount after conversion to an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a payment in cash of an amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above amendments;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name, for and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into US dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on July 4, 2012 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.2560, it being understood that the share capital of the Company is now set at fifteen thousand seven hundred US dollars (USD 15,700.-).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one US dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each at fifteen thousand seven hundred (15,700) shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

After the above mentioned conversion of the share capital of the Company and modification of the par value of the shares of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
LLCP IV S.à r.l.	15,700	15,700.-	100%
TOTAL	15,700	15,700.-	100%

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into US dollars using the above mentioned exchange rate.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand seven hundred US dollars (USD 15,700.-), represented by fifteen thousand seven hundred (15,700) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-), by way of the issuance of four thousand three hundred (4,300) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

LLCP IV S.à r.l., represented as stated above, subscribes for four thousand three hundred (4,300) shares in registered form, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-).

After the above mentioned subscription, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
LLCP IV S.à r.l.	20,000	20,000.-	100%
TOTAL	20,000	20,000.-	100%

The amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one US dollar (USD 1.) each”.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, to the setting of the new par value of the shares at one US dollar (USD 1.-) each, to the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le 11^e jour de juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MPW Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le son siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 4 juillet 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le son siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (LLCP IV S.à r.l. ou l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Conversion, avec effet au 4 juillet 2012, de la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 4 juillet 2012 et selon lequel EUR 1 équivaut à USD 1,2560, (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune, (iii) détermination du nombre de parts sociales de la Société en échange et remplacement des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro aux dollars américains en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-) afin de le porter de son montant après conversion à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par l'émission de quatre mille trois cents (4.300) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un paiement en numéraire d'un montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales de la Société, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dollars américains au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 4 juillet 2012 et selon lequel EUR 1 équivaut à USD 1,2560, étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à quinze mille sept cents dollars américains (USD 15.700,-).

L'Associé Unique décide de fixer de la valeur nominale de parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de parts sociales en échange et remplacement des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à quinze mille sept cents (15.700) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Après la conversion du capital social de la Société mentionnée ci-dessus et la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social est détenu de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
LLCP IV S.à r.l.	15.700	15.700,-	100%
TOTAL	15.700	15.700,-	100%

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro en dollars américains en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille sept cents dollars américains (USD 15.700,-) représenté par quinze mille sept cents (15.700) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par l'émission de quatre mille trois cents (4.300) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

LLCP IV S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux quatre mille trois cents (4.300) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-).

Après la souscription mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
LLCP IV S.à r.l.	20.000	20.000,-	100%
TOTAL	20.000	20.000,-	100%

Le montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-) est à la disposition de la Société et preuve de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune. »

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098534/225.

(120135316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Vintage Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.790.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 14 juin 2012 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 14 juin 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 14 juin 2012.

Pour VINTAGE INVEST S.A.

Référence de publication: 2012098901/22.

(120135463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098539/10.

(120134692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Multipharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098540/9.

(120135616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Musca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.900.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

MUSCA S.A.

Société anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2012098541/13.

(120134480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Naga Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.808.

Les comptes annuels au 25 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098542/10.

(120134995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Nordea Specialised Investment Fund, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 129.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2012098559/12.

(120135331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Natur s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 143.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098545/9.

(120135695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Newton Green Air Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Newton Green Air Investments II S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012098546/11.

(120134502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Nizi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 159.209.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098547/9.

(120134521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Novalux G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 27, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 128.388.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098549/9.

(120135337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 127.772.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098551/10.

(120135252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

National Business Center S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012098552/11.

(120135600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

National Business Center S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 31.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012098553/11.

(120135601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.310.025,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098555/11.

(120135196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Taxi-Choc S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3426 Dudelange, 9, rue Nic Bodry.

R.C.S. Luxembourg B 170.474.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le seize juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Antonio Jorge BASTOS DOS SANTOS, chauffeur, né à Macieira De Cambra (Portugal) le 07 janvier 1971, demeurant à L-3426 Dudelange, 9, rue Nic Bodry

2.- Monsieur Vitor Manuel ALVES FERNANDES, chauffeur, né à San Sebastião Da Pedreira/Lisboa (Portugal) le 03 octobre 1975

demeurant à L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
TAXI-CHOC S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports de personnes.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Antonio Jorge BASTOS DOS SANTOS, prénommé CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Vitor Manuel ALVES FERNANDES, prénommé CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- €) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-) .

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur José Maria RIBEIRO TAVARES, salarié, né à Casteloos De Cepeda/Paredes (Portugal) le 21 janvier 1957, demeurant à L-2265 Luxembourg, 30, rue de la Toison d'Or, ici présent, ce acceptant.

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

Monsieur Antonio Jorge BASTOS DOS SANTOS, prénommé

Monsieur Vitor Manuel ALVES FERNANDES, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique et et d'un gérant administratif.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-342 6 Dudelange, 9, rue Nic Bodry.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Barros dos Santos, Alves Fernandes, Ribeiro Tavares, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098838/81.

(120134969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Nepi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098556/9.

(120134676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Nice Finance 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012098557/11.

(120135399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.262.467.775,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 23 juillet 2012 que:

- Monsieur Alston Zecha a démissionné de son mandat de gérant Apax avec effet immédiat; et
- Monsieur Francisco Menjibar Checa, né le 10 octobre 1980, à Saragosse, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6 DN, Royaume-Uni, a été nommé gérant Apax en remplacement de Monsieur Alston Zecha avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012098600/18.

(120135364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Nizi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 69.587.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098558/9.

(120134780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Nordmazout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 102.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098560/10.

(120134915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 154.554.

Les comptes annuels de 21 juillet 2010 à 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098563/11.

(120135272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Oberhausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012098564/11.

(120135020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Plain Pistache Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2515 Luxembourg, 8, avenue Joseph Sax.
R.C.S. Luxembourg B 147.379.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2012098603/13.

(120134783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Ocean Breeze Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.937.

Die Bilanz am 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012098565/10.

(120135496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Ohio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.620.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1146 du 2 juin 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ohio S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012098566/15.

(120135753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.737.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098568/10.

(120134898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.255.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2012:

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012098711/19.

(120135214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

OCTA, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 93.651.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098569/9.

(120134697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Odagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 26.715.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 11/05/2012 n°L120077582

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098570/11.

(120134488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

OLB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 162.074.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098571/9.

(120135235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

OLB Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 162.057.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098572/9.

(120135236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

OLB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 162.055.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098573/9.

(120135237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Parkstadt Center, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.193.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 11 avril 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Parkstadt Center, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B138193 et ayant son siège social au 20 me de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 me de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012098590/17.

(120134832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

OLB Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 162.054.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098574/9.

(120135238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Prax Capital Real Estate I GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 123.687.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098609/9.

(120134752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

One Protect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 143.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098578/9.

(120135189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

**PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PHM Holdco 17 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.089.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Capital Partners III LP", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13, 2012.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "PHM Holdco 17 S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168089, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of May 21, 2012.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "PHM Holdco 17 S.à r.l." to "PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

Art. 4. The Company will have the name "PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.".

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2012.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de «PHM Holdco 17 S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 168089, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258 du 21 mai 2012.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de «PHM Holdco 17 S.à r.l.» en «PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.».

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9523. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012098635/68.

(120135027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.